

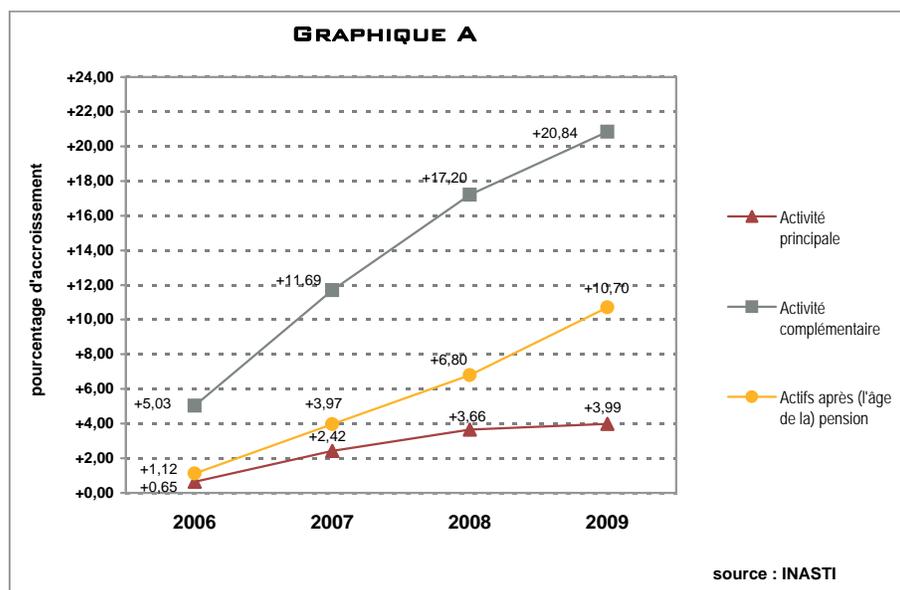
SYNTHESE

A. EVOLUTION DES DIVERSES CATEGORIES D'ASSUJETTIS POUR LA PERIODE 2005-2009 (SITUATION AU 31 DECEMBRE).

Au 31 décembre 2009, 934.642 travailleurs indépendants et aidants étaient affiliés auprès des caisses d'assurances sociales. Cela représente une augmentation de 10.696 unités par rapport à l'année passée. Il y a une augmentation de 67.374 unités ou + 7,77 % en comparaison avec l'année de référence 2005.

Années (31/12)	Activité principale		Activité complémentaire		Actifs après (l'âge de) la pension		Autres		Total	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2005	636.620	73,41	170.357	19,64	60.291	6,95	0	0,00	867.268	100,00
2006	640.732	72,76	178.926	20,32	60.964	6,92	0	0,00	880.622	100,00
2007	652.000	72,05	190.268	21,02	62.686	6,93	0	0,00	904.954	100,00
2008	659.907	71,42	199.650	21,61	64.389	6,97	0	0,00	923.946	100,00
2009	662.039	70,83	205.862	22,03	66.741	7,14	0	0,00	934.642	100,00

L'évolution, exprimée en pourcentage, par rapport à l'année 2005, est représentée dans le graphique A.



Il ressort par ailleurs des chiffres que le nombre total d'assujettis a augmenté en 2009 et cela, aussi bien pour les activités principales et complémentaires que pour les actifs après l'âge de la pension.

A noter que, par rapport à 2005, c'est surtout le nombre d'activités **complémentaires** qui a augmenté. Ici, nous constatons une progression considérable d'une année à l'autre. Par rapport à l'année 2005, leur quote-part relative a gagné respectivement + 5,03 % (2006), + 11,69 % (2007), + 17,20 % (2008) et + 20,84 % (2009).

En ce qui concerne les activités **principales**, nous constatons une légère augmentation (de 636.620 en 2005 à 662.039 en 2009). La cause est presque uniquement due au statut du conjoint(e) aidant(e). Début 2003, plus de 130.000 partenaires ont été affiliés d'office. Au 31 décembre 2009, 13.918 partenaires d'indépendants étaient affiliés au mini-statut alors que 27.282 avaient opté pour le maxi-statut. Ainsi, à la suite de la modification de la législation (depuis le 1er juillet 2005), le mini-statut est largement réduit, tandis que le maxi-statut a gagné d'importance.

Le groupe des **actifs après l'âge de la pension** présente également en général des pourcentages positifs. Par rapport à 2005, leur quote-part relative augmente respectivement de + 1,12 % en 2006, + 3,97 % en 2007, + 6,80 % en 2008 et + 10,70 % en 2009.

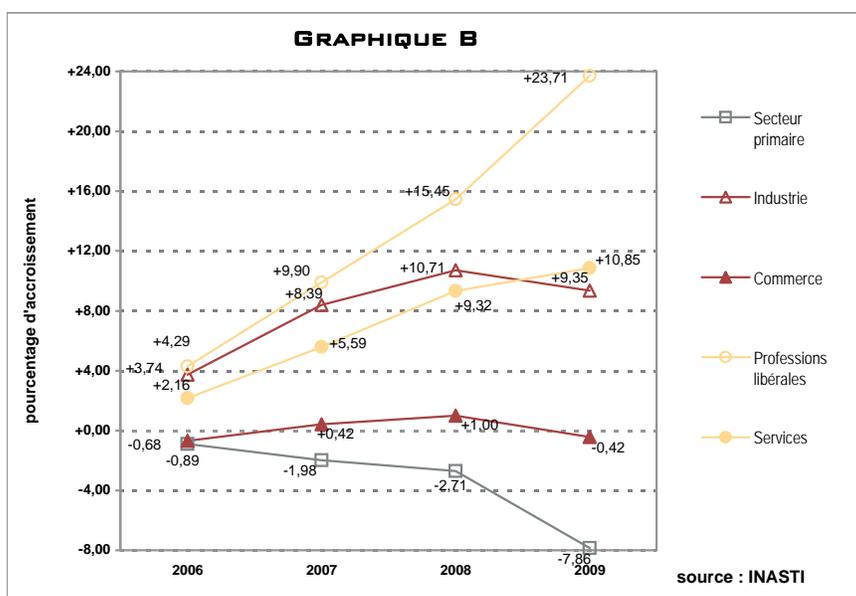
B. EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, POUR LA PÉRIODE 2005-2009 (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE).

L'évolution du nombre d'assujettis par branche d'activité reflète les tendances économiques connues.

Par rapport à l'année passée, toutes les branches d'activité, sauf les professions libérales et les services, ont connu une diminution. **Par rapport à 2005**, tous les secteurs, à l'exception du secteur primaire et le commerce, ont progressé. L'augmentation la plus forte se retrouve parmi les professions libérales (+ 23,71 %), dans les services (+ 10,85 %) et l'industrie (+ 9,35 %). Le commerce a légèrement diminué (- 0,42 %) et le secteur primaire (- 7,86 %) connaît un pourcentage négatif.

Années (31/12)	Agriculture	Pêche	Industrie	Commerce	Professions libérales	Services	Professions diverses	Total
2005	87.237	1.355	173.807	341.602	184.422	75.748	3.097	867.268
2006	86.575	1.230	180.310	339.292	192.329	77.387	3.499	880.622
2007	85.697	1.141	188.398	343.045	202.675	79.986	4.012	904.954
2008	85.451	737	192.416	345.014	212.906	82.808	4.614	923.946
2009	80.931	701	190.051	340.175	228.142	83.964	10.678	934.642

Le graphique B donne un aperçu, par rapport à l'année 2005, de l'évolution par branche d'activité, exprimée en pourcentage.



Par rapport à l'année 2008, on note que :

- les professions libérales continuent de connaître une expansion (de 212.906 à 228.142 ou + 7,16 %) ;
- l'industrie et le commerce ont connu une diminution de respectivement 1,23 % (de 192.416 à 190.051) et 1,40 % (de 345.014 à 340.175) ;
- le secteur primaire a diminué de 5,29 % : il y a une régression de 5,29 % (de 85.451 à 80.931) dans l'agriculture et de 4,88 % (de 737 à 701) dans la pêche ;
- le secteur des services enregistre une hausse de 1,40 % (de 82.808 à 83.964).

Les données se rapportant à la période 2005-2009 indiquent déjà que la quote-part du secteur des services et (spécialement) les professions libérales, déjà en progression, prendra encore plus d'importance dans l'avenir.

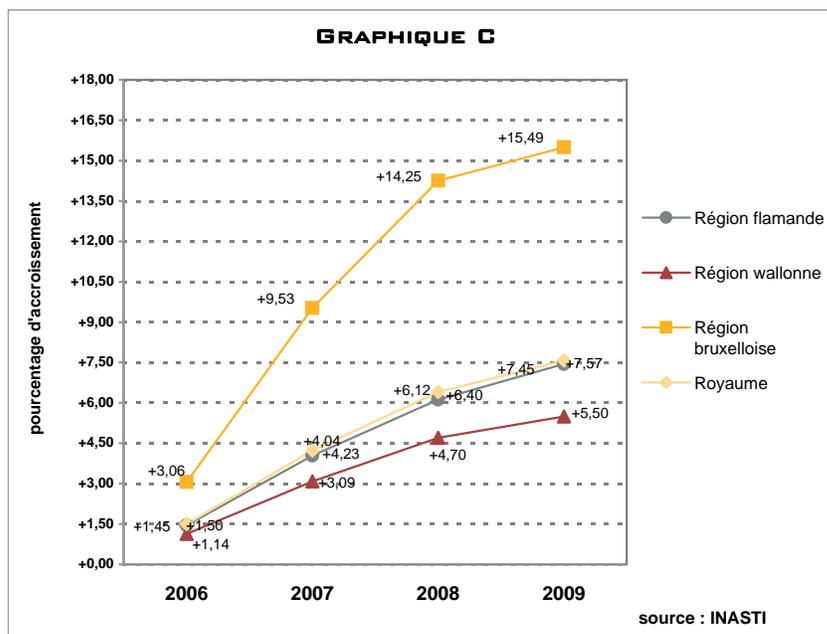
C. EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR RÉGION, POUR LA PÉRIODE 2005-2009 (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE).

La ventilation par région montre que la **Région bruxelloise** connaît la plus forte progression. Pour l'année 2009, cela signifie par rapport à 2005, une augmentation de + 15,49 %. Les deux autres régions ont connu une augmentation plus faible : la **Région flamande** + 7,45 % et la **Région wallonne** + 5,50 %.

Années (31/12)	Région flamande		Région wallonne		Région bruxelloise		Le Royaume	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2005	539.773	62,70	248.141	28,83	72.886	8,47	860.800	100,00
2006	547.600	62,68	250.964	28,72	75.114	8,60	873.678	100,00
2007	561.603	62,59	255.816	28,51	79.832	8,90	897.251	100,00
2008	572.813	62,54	259.799	28,37	83.271	9,09	915.883	100,00
2009	579.984	62,64	261.786	28,27	84.176	9,09	925.946	100,00

En interprétant les pourcentages de croissance enregistrés, il faut cependant toujours tenir compte de la loi des petits nombres. Cette loi veut que toute augmentation appliquée à des petits nombres donne des pourcentages plus élevés qu'une augmentation appliquée à des nombres élevés.

Sur le graphique C sont également repris les pourcentages d'accroissement pour le Royaume. La schématisation de ces pourcentages nous donne un aperçu de la croissance moyenne, toutes régions confondues.



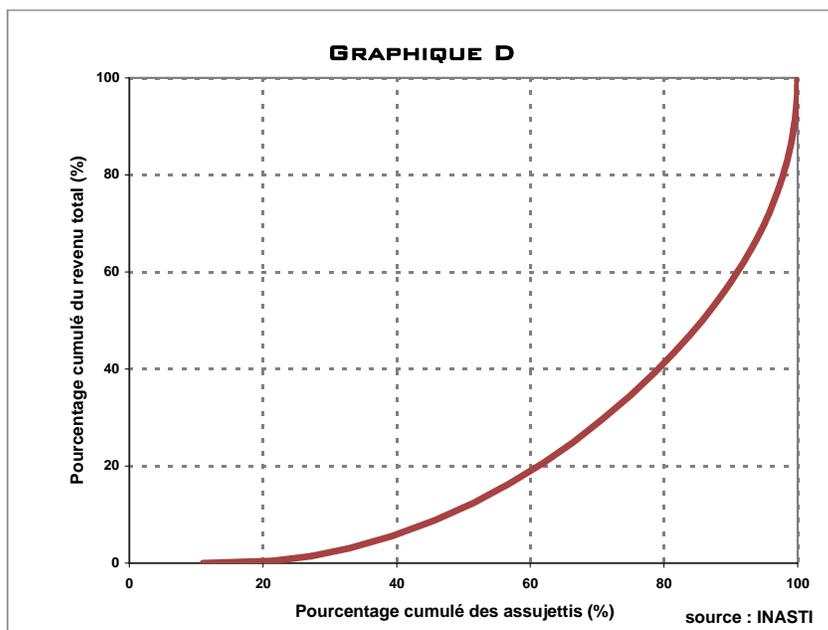
D. LA REPARTITION DES REVENUS ENTRE LES ASSUJETTIS (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009)

La **courbe de Lorenz** permet une représentation graphique de la répartition des revenus. L'axe horizontal représente le pourcentage cumulé des assujettis (n'ont été retenus que les travailleurs indépendants et les aidants dont l'année de revenus est égale à l'année 2006). Le maximum est 100 % ou 1.

L'axe vertical représente le pourcentage cumulé du revenu total (le maximum est également 100 % ou 1).

Les assujettis sont classés sur l'axe horizontal selon leurs revenus (de modestes à élevés).

La courbe de Lorenz permet de voir comment le revenu total se répartit entre les travailleurs indépendants.



Il ressort du graphique ci-dessus que presque 40 % des revenus sont détenus par presque 80 % des travailleurs indépendants. Autrement dit, 4/5 des assujettis ne possèdent que 2/5 des revenus. Les revenus des indépendants sont donc répartis de manière très inégale.

L'inégalité dans la répartition des revenus peut aussi s'exprimer par une norme quantitative comme le **coefficient de Gini**. Ce coefficient est égal à deux fois la superficie de la courbe de Lorenz et se situe entre 0 et 1. À égalité de revenus parfaite, le pourcentage cumulé des assujettis est égal au pourcentage cumulé du revenu total et le coefficient de Gini est égal à 0.

Dans ce cas, la courbe de Lorenz serait une ligne à 45°, c.-à-d. la bissectrice.

Un coefficient de 1 indique une totale inégalité de revenus : un seul assujetti dispose de l'ensemble des revenus.

Au 31 décembre 2009, le coefficient de Gini était de 0,58 pour les travailleurs indépendants. À titre de comparaison : pour l'ensemble de la population belge (non indépendants compris), le coefficient de Gini avoisine 0,36.

Les revenus des travailleurs indépendants sont donc répartis de manière plus inégale que ceux de la population belge. En fonction du secteur d'activité, le coefficient de Gini est le plus élevé pour les professions libérales et intellectuelles (0,61) et pour la pêche (0,60).